

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE de brevet professionnel	CFA ou sections apprentissage habilités Formation continue en établissements publics	Candidats de la voie de la formation continue en établissements publics habilités	CFA non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés
--	---	--	---

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Etude et préparation d'une réalisation	U.10	4	Ponctuel Écrit	4 h 00	CCF		Ponctuel Écrit	4 h 00
E.2 : Réalisation - mise en œuvre	U.20	7	CCF		CCF		Ponctuel Pratique	16 h
E.3 Mise en service, réglage et communication		6						
Sous épreuve E 31: présentation d'un dossier d'activités	U 31	2	CCF		CCF		Ponctuel Oral	30mn
Sous épreuve E 32 Mise en service, contrôle et optimisation	U.32	4	CCF		CCF		Ponctuel Pratique	4 h
E.4 : Mathématiques	U.40	2	Ponctuel Écrit	2 h	CCF		Ponctuel Écrit	2 h
E.5 : Expression française et ouverture sur le monde	U.50	3	Ponctuel Écrit	3 h	CCF		Ponctuel Écrit	3 h
E.6 : Langue vivante étrangère : Anglais	U.60	1	Ponctuel Oral	10 mn	CCF		Ponctuel Oral	10 mn (1)
Épreuve facultative (2) : Langue vivante	UF.1		Oral			15 mn de préparation 15 mn d'interrogation		

(1) 5 min de présentation et 5 min d'entretien

(2) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.
La langue choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.